

Extrait du règlement intérieur à signer :

Article 12 :

Les parents doivent s'assurer de la présence des animateurs avant le début de chaque cours.
Les enfants sont placés sous la responsabilité des animateurs pendant les cours. Ils ne sont plus considérés comme dépendant de leur autorité dès la fin des cours.

Article 13 :

Le paiement de la cotisation est exigible dans son entièreté à l'inscription.
Pour les modalités de paiement et de remboursement, voir au verso.

Je soussigné, Madame / Monsieur
responsable légal de l'élève ou des élèves mentionnés au verso du présent dossier, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Par ailleurs, j'autorise / je n'autorise pas (barrer la mention inutile)
l'Association Culture et Loisirs à photographier ou filmer mon ou mes enfants lors des manifestations publiques et à leur éventuelle publication sur le site internet de l'association ou autre.

Fait à Caromb, le (date)

Signature :

Association Culture et Loisirs
Caromb

DOSSIER D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025

Adhérent ou responsable légal

Nom :

Prénom : |

Adresse postale

N° et rue :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone où l'on peut vous joindre :

Domicile :

Portable :

Adresse courriel :

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ne remplissez qu'un seul dossier pas famille et joignez à ce dossier :

- => deux enveloppes timbrées si vous n'avez pas rempli d'adresse courriel
- => le ou les chèques de cotisations à l'ordre de l'Association Culture et Loisirs (voir verso)
- => un certificat médical pour l'activité danse
- => une attestation de votre assurance responsabilité civile

